



MAIRIE de SAINT-SAIRE

Liste des délibérations de la Commune de Saint-Saire

Séance du Mardi 25 Février 2025

Nom- Prénom	Présent	Excusé	Absent	Suppléant
Duval Maryse	x			
Lahaye Michel	x			
Donne Joël	x			
Dessaux Fabienne	x			
Lefébure Amélie	x			
Lerat Jérémy	x			
Lefebvre Florence	x			
Thomas Pierrick		x		
Bénard Didier	x			
Ricius Séverine	x			
Decaux Denis	x			
Biard Bruno	x			
Simon Christine	x			
Ricard Charles-Henri	x			
Vasse Guillaume	x			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 07 Février 2025

Secrétaire de séance : Mme Amélie Lefébure

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Numéro	Examinée le	Intitulé	Décision
2025- 01	25 Février 2025	Délibération Groupement de commandes SDE76-Accord-Cadre d'achat d'électricité et de gaz 2026-209 - Renouvellement d'adhésion	Approuvée



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, à 20 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/02/2025

Présents : 14

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Dessaix Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefébure Amélie, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Simon Christine, Vasse Guillaume.

Absents et excusés : MThomas Pierrick

Secrétaire de séance : Mme Amélie Lefébure

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Le compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2024 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 25/02/2025 - N°1

Délibération Groupement de commandes SDE76-Accord-Cadre d'achat d'électricité et de gaz 2026-209 - Renouvellement d'adhésion

Le Conseil Municipal,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Saire d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la Commune de Saint-Saire au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Madame le Maire de Saint-Saire à signer la convention ci jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint-Saire, et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Saint-Saire est partie prenante,
- **Décide**, le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes,
- **Autorise** Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025



Affaires diverses

⇒ **Finances**

Les flux CFU provisoires des 2 comptes administratifs (Commune et Complexe) ont été expédiés au SGC de Neufchâtel pour validation.

Présentation du compte administratif COMMUNE 2024

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2024	367 936.06 €	483 021.23€
Excédent reporté 002		606 777.87 €
Résultat global de fonctionnement		+ 721 863.04 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2024	74 566.34 €	75 373.39 €
Déficit reporté 001	41 775.64 €	
Résultat global d'investissement	- 40 968.59 €	
Total de l'exercice 2024		680 894.45 €

RAR 2024 Recettes : Subventions DETR et Département (Thermostatiques) : 2 461 €

Pour rappel en 2023 :

⇒ Résultat de l'exercice : 606 777.87 € (pas de RAR)

Présentation du compte administratif COMPLEXE 2024

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2024	14 436.96 €	32 195.20 €
Excédent reporté 002		6 024.63 €
Résultat global de fonctionnement		+ 23 782.87 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2024	24 208.06 €	10 125.45 €
Déficit reporté 001	- 7 558.45 €	
Résultat global d'investissement	- 21 641.06€	
Total de l'exercice 2024		+ 2 141.81 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

Pour rappel en 2023 :

⇒ Résultat de l'exercice : 3 024,63 €

⇒ Bilan financier de l'opération travaux énergétique Mairie Ecole

Dépenses HT		
Facture DUMONTIER	2 620,00 €	
Facture ALTER ECO	3 813,11 €	
TOTAL	6 433,11 €	
Recettes		
Subventions	Sommes	Taux
Département	1 930,00 €	30%
DETR	1 929,93 €	30%
Total des subventions	3 859,93 €	60%
Coût déduction faite des subventions + TVA (1 286,62 €)		3 859,80 €
FCTVA à percevoir en 2025 (taux 16,404 %)		1 266,34 €
Coût pour la Commune	2 593,46 €	

⇒ Orientations Budgétaires 2025 :

- Rénovation énergétique des sanitaires de l'école avec création d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite : les travaux débuteront mi-juin.
- SDE 76 (remplacement de 61 lanternes HP par des lanterne LED, de 9 armoires, et d'un mât et lanterne place de la mairie) : Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2024-0-76649-M6733 et désigné « Remplacement Lanternes en LED reste de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à 87 555,60 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 35 432,05 € TTC, et de ce montant une partie de la TVA sera récupérable en 2026. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal en fonction du Budget Primitif 2025.

Le conseil municipal s'interroge sur l'implantation supplémentaire de 1 ou 2 poteaux Route de la Sablière, pour les enfants qui utilisent les transports scolaires et qui se rendent vers la Croix des Cloutiers.

- Compte rendu de la commission Chemins en date du 8 Février. Des travaux de voirie et de curage seront à envisager, des devis seront demandés.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

- Madame le Maire présente des devis nettoyant et anti-mousse et devis végétalisation cimetière pour 500 m². Dans l'immédiat, l'Assemblée décide de végétaliser deux allées au cimetière en interne.
- Point sur les travaux effectués logements : Madame le Maire informe l'assemblée qu'au fur et à mesure des départs des locataires, des DPE seront réalisés, et selon, des travaux devront être budgétisés.
- Le mur de clôture de l'ancienne Poste est tombé, l'assurance devrait prendre en charge une partie de la restauration si reconnaissance de catastrophes naturelles.

⇒ Divers

- Date CCID : 19 mars à 18 h 30.
- La commission des finances se réunira dès que les informations fiscales nous seront parvenues.
- Les délégués du SIAEPA vont se rapprocher du Syndicat O2 Bray concernant le relevé des compteurs.
- Abribus : en attente d'information de la Région
- Haie du quai gourmand : Mme le Maire se charge de contacter l'intéressé pour connaître la date de plantation de la haie.
- Il est signalé une habitation qui rejette ses eaux usées sur le domaine public.
- La commune a déposé une demande de reconnaissance de catastrophes naturelles pour les inondations du mercredi 8 janvier au jeudi 9 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.